A hexagon shaped logo with a city skyline

Description automatically generated

**ASSOCIATION CANADIENNE DE PLANIFICATION ET DE RECHERCHE INSTITUTIONNELLE (ACPRI)**

Congrès annuel, du 20 au 23 octobre 2024

***Étudiants des données, les données au service des étudiants***

Fredericton, N.-B.

**Appel de propositions**

**MARCHE À SUIVRE ET PROCESSUS D’ÉVALUATION**

**Aperçu**

L’ACPRI-CIRPA vous invite à soumettre vos propositions concernant les ateliers ou les exposés que vous aimeriez présenter dans le cadre de son congrès qui aura lieu du 20 au 23 octobre 2024. L’événement se tiendra en personne au Palais des congrès de Fredericton, situé à Fredericton, au Nouveau-Brunswick. Vous n’avez pas à être membre de l’ACPRI-CIRPA pour soumettre une proposition. Cependant, si votre proposition est retenue et vous donnez une présentation, vous devrez vous inscrire à l’événement et devenir membre ordinaire[[1]](#footnote-1) de l’association pour l’année 2024.

Au moins deux membres du comité de la programmation de l’ACPRI-CIRPA étudieront chaque proposition et la soumettront à un ensemble de critères servant notamment à établir un pointage concernant la qualité (clarté des objectifs, interprétation des résultats de recherche, résultats attendus, etc.) ainsi que l’importance et la pertinence de la proposition en ce qui a trait à la planification et à la recherche institutionnelles et au thème et aux sous-thèmes du congrès. Enfin, la pertinence des exposés par rapport au programme et aux autres activités pourrait être prise en compte dans le processus de sélection.

**Dates importantes**

* **Date limite pour soumettre une proposition : 10 mai 2024**
* Examen des propositions : mai/juin 2024
* Derniers avis de décision : juin 2024
* Congrès 2023 de l’ACPRI-CIRPA : du 20 au 23 octobre 2024

**Processus d’évaluation**

Le nom des auteurs sera retiré des propositions avant qu’elles ne soient envoyées au comité d’examen.

Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

* La clarté de la proposition;
* L’importance et la pertinence de la proposition en ce qui a trait à la planification et à la recherche institutionnelles;
* La qualité de la proposition (p. ex. la solidité de ses arguments, sa conception, son analyse, la clarté de ses objectifs, l’interprétation de la recherche ou des rapports de recherche ou professionnels, les résultats attendus);
* La pertinence de la proposition quant au thème ou aux sous-thèmes du congrès.

Le comité d’examen fera part de ses commentaires aux auteurs des propositions comprenant suffisamment d’informations pour faire l’objet d’un retour.

**Format et contenu des propositions**

1. Toutes les propositions doivent être présentées au moyen de la FICHE DE SOUMISSION ci-jointe (ACPRI2024\_fiche\_de\_soumission.docx).

2. La fiche de soumission doit être enregistrée comme suit : TITRE\_ACPRI2024.docx.

3. Les propositions doivent être envoyées au [vicepresident@cirpa-acpri.ca](mailto:vicepresident@cirpa-acpri.ca) au plus tard le **10 mai** **2024**.

4. Le thème du congrès 2024 de l’ACPRI-CIRPA est ***Étudiants des données, les données au service des étudiants****– Favoriser une culture de la réussite étudiante basée sur l’exploitation des données*. Le congrès de cette année porte sur les façons d’utiliser les données pour aider les étudiants à réussir.

Les propositions porteront idéalement sur le thème du congrès et au moins l’un des sujets suivants :

* **Facilitateurs d’action** –Ce volet porte sur les actions posées par un établissement ou une équipe de RI pour transformer les données et les rendre largement utilisables pour favoriser la réussite étudiante. Les aspects centraux seront le processus de transformation des données et la façon dont l’information produite a été mise à la disposition des décideurs. Les présentateurs seront invités à parler d’expériences vécues en ce qui a trait à la création de nouvelles connaissances à partir de données provenant de diverses sources.
* **De A à Z** – La gestion stratégique de l’effectif (GSE) est la pierre angulaire de la stabilité institutionnelle. Comment déterminer le nombre d’étudiants que nous pouvons accueillir? Quelles ressources sont nécessaires pour offrir des expériences pédagogiques de qualité? Comment intégrer les aspects qualitatif et quantitatif? Quelles pratiques fondées sur les données votre établissement a-t-il mises en œuvre pour maximiser le taux de diplomation, réduire la déperdition des effectifs et stimuler l’engagement des étudiants? Ce thème est une occasion de présenter des méthodes et des modèles favorisant la réussite et de discuter de ceux-ci. Comment pouvons-nous schématiser la totalité du parcours étudiant, des sondages auprès des apprenants à la modélisation avec R?
* **Éliminer le cloisonnement** – Le cloisonnement institutionnel fait souvent obstacle à l’utilisation des données pour favoriser la réussite étudiante. Ce volet se veut une discussion sur la façon dont nos établissements ont utilisé les données et l’information pour unir les divers départements (recrutement, registraire, services aux étudiants, recherche institutionnelle, etc.) pour contribuer à la réussite étudiante. Les partenariats établis entre établissements postsecondaires pour observer les résultats des étudiants pourraient aussi faire l’objet de discussions.
* **Prévoir la réussite** – Avec cette ligne directrice, nous soulevons des questions telles que : À quel moment doit se faire l’intervention précoce? Nous discuterons des actions fondées sur les données à entreprendre pour aider les étudiants. De quelles données avons-nous besoin pour faciliter la réussite? Les modèles utilisés pour prévoir le maintien aux études, la diplomation et les résultats positifs des étudiants dans leur ensemble. Les présentateurs sont encouragés à expliquer comment ils ont incorporé des données provenant de sources telles que les sondages auprès des étudiants à leurs activités de prévision.

5. Les propositions doivent correspondre à l’un des formats d’activités suivants :

1. **Séances simultanées – Rapport de recherche universitaire** (40 minutes : 30 minutes d’exposé et 10 minutes de questions et réponses)

Ces exposés servent à présenter des travaux de recherche utiles au domaine de la planification et de la recherche institutionnelles et à la prise de décisions fondées sur des données. Les séances simultanées ne doivent porter que sur un seul sujet et être accompagnées d’un document écrit présentant les considérations, la méthodologie et les résultats. Les rapports de recherche et les exposés méthodologiques ou théoriques sont considérés comme des rapports de recherche universitaire. Notez bien que si les résultats et les conclusions sont encore inconnus au moment de soumettre votre proposition, la recherche ou le projet doit toutefois être suffisamment avancé et se terminer avant le début du congrès.

1. **Séances simultanées – Rapport professionnel/étude de cas** (40 minutes : 30 minutes d’exposé et 10 minutes de questions et réponses)

Ces exposés servent à présenter un projet, une étude de cas, des pratiques nouvelles ou améliorées ou des idées qui contribueront au domaine de la planification et de la recherche institutionnelles ou à la prise de décisions fondées sur des données. Il n’est pas nécessaire de préparer un document élaboré, mais une version imprimée de la présentation et de la documentation pertinente devra être fournie lors de l’exposé. Votre exposé doit porter sur une recherche approfondie, mais vous n’avez pas à traiter de la revue de la littérature effectuée ou à fournir les mêmes éléments que s’il s’agissait d’un rapport de recherche universitaire. La publication finale doit être suffisamment étoffée pour que vos collègues aient amplement d’informations sur le contenu de votre exposé.

1. **Démonstration** (40 minutes : 30 minutes d’exposé et 10 minutes de questions et réponses)

Ces exposés servent à présenter une application, un outil ou une ressource susceptibles de faciliter ou d’améliorer la pratique des activités de planification et de recherche institutionnelles ou la prise de décisions fondées sur des données. Ils doivent davantage porter sur le fonctionnement de l’application ou de l’outil que sur les considérations, la littérature ou la méthodologie liées à sa conception. La proposition doit comprendre une description de l’application ou de l’outil, une explication de son fonctionnement et des avantages qu’il offre et des précisions quant à l’équipement nécessaire pour procéder à la démonstration. L’application ou l’outil doit être pleinement fonctionnel ou à la phase finale de sa mise en œuvre au moment où vous soumettrez votre proposition.

1. **Table ronde** (80 minutes : 50 minutes de discussions et 30 minutes de questions et réponses)

Ces exposés consistent à présenter un sujet vaste ou complexe en invitant plusieurs conférenciers spécialistes de ce sujet à en discuter. Lors d’une table ronde, les spécialistes traitent du sujet en présentant divers points de vue. Les propositions doivent comprendre une description du sujet ou de la question ainsi qu’un aperçu des principaux aspects qui seront traités et débattus. Au moment de soumettre votre proposition, chaque conférencier doit avoir confirmé sa participation.

1. **Atelier précongrès en personne** (demi-journée : 3 ou 4 heures / journée complète : 6 ou 8 heures)

Ces ateliers ont pour objectif d’enseigner des aptitudes ou des méthodes importantes pour la pratique des activités de planification et de recherche institutionnelles ou de familiariser les participants avec un sujet important du domaine de la PRI au moyen d’exercices pratiques, interactifs et instructifs. Ces ateliers peuvent également prendre la forme de discussions formelles ou informelles sur un sujet d’actualité dans le domaine de l’enseignement postsecondaire. Lors des ateliers, ce sont les conférenciers qui animent les discussions. Le format doit permettre aux participants de discuter et de débattre d’idées et de questions actuelles entre eux et de développer leur réseau de contacts.

6. Les participants auront l’occasion d’évaluer les activités auxquelles ils auront participé. On leur demandera leur avis sur un ensemble de critères dont le temps alloué, la pertinence du contenu par rapport à la description de l’activité, l’organisation, le contenu général et la présentation. Ayez donc ces aspects en tête lorsque vous préparerez le matériel de votre exposé puisque les évaluations des participants pourraient être prises en compte dans l’élaboration du programme des prochains congrès.

**Conditions générales**

Les auteurs, les conférenciers et les participants à des tables rondes qui soumettent une proposition pour le congrès 2024 de l’ACPRI-CIRPA acceptent ce qui suit :

1. Tous les auteurs autorisent la publication de leur résumé dans le programme du congrès et la publication de leur présentation finale et de la documentation qui l’accompagne dans le compte-rendu du congrès qui figurera sur le site web de l’ACPRI. Les rapports publiés et la documentation qui les accompagne doivent être suffisamment approfondis pour donner aux participants du congrès et aux membres des outils et informations utiles et complètes auxquels ils pourront se reporter et qu’ils pourront utiliser à des fins de perfectionnement professionnel dans le but de contribuer à la profession.

2. Nous invitons les présentateurs à faire parvenir la version électronique définitive et complète de leur exposé à l’équipe de l’audiovisuel avant le congrès pour aider celle-ci à préparer l’activité. Les auteurs qui n’auront pas soumis leur présentation en avance devront faire parvenir la version électronique définitive et complète au président du comité de la programmation (*vicepresident@cirpa-acpri.ca)* au plus tard le**lundi 4 novembre 2024. Tous les exposés seront publiés** dans l’espace sécurisé du site Web de l’ACPRI.

3. Les personnes qui animeront une activité au congrès 2024 de l’ACPRI-CIRPA **doivent payer leur adhésion à titre de membre ordinaire ou de membre étudiant de l’association, s’inscrire au congrès, payer les frais associés et participer au congrès en personne**. L’ACPRI ne rembourse aucune dépense effectuée par les conférenciers.

4. Les auteurs autorisent la captation de leur présentation au congrès de l’ACPRI ainsi que la publication de l’enregistrement de leur activité dans les archives électroniques de l’ACPRI.

*\* L’emploi du masculin pour désigner des personnes n’a d’autres fins que celle d’alléger le texte.*

1. L’adhésion à titre de membre ordinaire de l’ACPRI comprend le droit de vote, l’accès aux affichages de postes en ligne et l’accès aux exposés des congrès précédents archivés sur le site web de l’association. L’adhésion à titre de membre ordinaire, dont le coût est de 125 $ (plus taxes applicables), est obligatoire pour participer au congrès. [↑](#footnote-ref-1)